

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mars 2012

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2012

PRESENTS : M. PATIER, M. LEBLANC, M. CAILLAUD, Mme GAILLOT, M. DRUAUX, Mme BALARD, Mme MADORE, M. SARRE, Mme PRIOLLAUD, M. BRUTUS, M. CHAUMEIL

ABSENTES EXCUSES :

M. LALLEMAND (donne procuration à M. PATIER), M. CHAMAUD (donne procuration à Mme BALARD), Mme TRABAC, M. LABRUNE

Mme PRIOLLAUD est élue secrétaire de séance.

La lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2011 est faite par M. LEBLANC. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Maire présente les projets d'investissement pour 2012.

Dépenses :

Année lourde en investissements. Certains postes sont encore incertains. Une réunion est prévue pour les illuminations. Pour ce qui est des travaux du Centre Bourg il est à espérer qu'il n'y ait pas trop de plus value.

Pour le stabilisé, une plus value est nécessaire pour la fermeture du terrain multisports.

Les travaux sur les gouttières de l'église sont prévus pour le printemps.

La Directrice a sollicité l'installation d'une sécurisation électrique pour le portail de l'école. Cet investissement est pour le moment en suspens étant donné le tarif. Il faut voir si le projet est vraiment indispensable avec Mme la Directrice.

M. Chaumeil fait part d'un danger pour les enfants en raison de la présence d'un muret sur lequel ils montent. M. LEBLANC explique que l'on n'est pas tenu de mettre une protection si la hauteur n'excède pas 80 cm. L'idée serait de mettre un garde corps.

Dans les recettes d'investissement, il n'est pas inscrit la vente à Pasquier de la deuxième partie du terrain de Chabanas, alors que la promesse de vente est signée.

DROIT DE PREEMPTION PLU

M. le Maire précise que dans le PLU le droit de préemption n'a pas été intégré. Il convient donc de reprendre une délibération pour l'instauration de ce droit de préemption qui était déjà existant avec le POS.

Il propose d'instaurer ce droit de préemption sur la totalité de la commune, toutes zones comprises.

Le conseil municipal unanime, accepte cette proposition.

ALARME GYMNASSE

Monsieur le Maire présente le devis pour l'alarme du gymnase. Cet équipement est obligatoire, il convient de le réaliser rapidement.

Le Conseil Municipal unanime accepte le devis proposé d'un montant de 2379,10 €TTC.

ADHESIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler les adhésions suivantes pour l'année 2012 :

ADAC : 204,6 €

FEDERATION VILLAGES ETAPES : 1 442,50 €

ASSOCIATION DES MAIRES 87 : 221,24 €

MISSION LOCALE : 987,70 €

SPA : 488,04 €

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le renouvellement de l'ensemble des adhésions proposées pour 2012.

TRAVAUX DIVERS

Des travaux non programmés sur le budget précédent tels que la réfection du bureau de Christiane vont commencer et il a été nécessaire de racheter un téléphone pour l'école.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des dépenses correspondantes.

Les travaux en régie faits par les employés municipaux pour leurs vestiaires sont pratiquement terminés.

SALLE CULTURELLE

M. Frugier a sollicité auprès de la mairie un tarif préférentiel pour les restaurateurs de la commune.

Mme BALARD pose la question de l'inégalité entre les professionnels si 2 tarifs différents étaient mis en place.

Avant de donner une réponse, il faudrait se renseigner auprès des communes environnantes pour savoir ce qui se pratique.

EMPLOIS SAISONNIERS

Traditionnellement des jeunes de la commune sont employés pour les remplacements d'été. Il convient de fixer les modalités de recrutement de ses emplois saisonniers.

La priorité sera donnée aux jeunes :

1°) domiciliés sur la Commune

2°) qui n'ont jamais été recrutés les années précédentes

3°) ayant déposé leur demande avant le 30 avril 2012.

PARTICIPATION AUX SEJOURS DU COLLEGE

M. le Maire propose de faire comme l'an dernier, tout en sachant que le M. le Principal souhaiterait que ce soit modulé en fonction de la destination. En effet un séjour à l'étranger est plus cher que la sortie aux Monédières.

Le Conseil Municipal reconduit sa participation de l'an dernier.

M. le Maire souhaite rendre hommage aux enseignants du Collège pour le travail fait lors de l'organisation des séjours et fait remarquer qu'à Pierre-Buffière le Collège organise beaucoup de choses pour les élèves et que les parents ne semblent pas en avoir conscience.

VENTE D'HERBE

Pour cette année, la vente d'herbe est encore possible, mais c'est la dernière année.

Un article sera passé dans un journal pour appel d'offres. L'attribution sera faite au plus offrant.

QUESTIONS DIVERSES

Chocolats de Pâques

L'association API a demandé à la commune, comme l'an dernier, de financer l'achat des chocolats pour un montant de 50 € dans le but d'organiser une chasse à l'œuf à Pâques.

M. Druaux fait remarquer que cette association présente un excédent budgétaire et pense que cette demande n'a pas lieu d'être.

M. le Maire fait remarquer toutefois que cette association est très dynamique et mérite qu'on fasse un geste.

Le Conseil Municipal accepte de verser 50 € à l'association API pour les chocolats de Pâques

Multi accueil

L'Issaure a demandé à Pierre-Buffière de signer une convention pour la participation de 1,66 € de l'heure, pour les frais d'accueil des enfants de Pierre-Buffière. Sans la signature de cette convention, les enfants de Pierre-Buffière seront refusés, ce qui a été confirmé par la Directrice de la Crèche. M. le Maire a rencontré des parents qui malgré leur accord pour payer personnellement la surfacturation, se sont vu refuser l'inscription de leur enfant, qui devait être prise à la crèche en septembre.

Etant donné que c'est pour une période de 1 an et 3 mois, le Conseil Municipal accepte la signature de la dite convention à condition qu'elle prenne effet au mois de septembre et que les enfants Pierre-Buffière inscrits sur la liste d'attente soient effectivement pris.

Coupe des chênes

La coupe des chênes du lotissement a été confiée à l'entreprise MENUDIER.

Bien rue des Clous et à la Gare

Deux bâtiments s'écroulent dans la commune : un rue des Clous et l'autre à la Gare. Pour le moment il n'a pas été possible de retrouver les propriétaires. La trésorerie recherche de son coté.

Mise à disposition de personnel

Il convient de procéder à la mise à disposition de Suzie pour le ménage dans la salle d'animation à hauteur de 2 h par semaine. Le Conseil Municipal accepte cette mise à disposition au profit de la Communauté de Communes.

- Gérard Brutus fait part d'une absence de numérotation concernant la rue située derrière la pharmacie et qui serait appelée rue des Clous sans aucune plaque. La numérotation étant en double, cela pose un problème pour la distribution du courrier. Il faudrait apporter une solution à ce problème, soit rebaptiser cette petite rue, soit modifier la numérotation.
- Infos diverses :
 - Le 21/04/2012 : fêtes des Etoiles ; le 08/05/2012 : fête foraine, le 14/04/2012 : rallye de la porcelaine.
 - La foire du livre sera la veille du « petit salé »
 - Les photocopieurs de l'accueil de la mairie et de l'école nécessitent un changement. Une étude est en cours.
 - Le 14 avril le rallye historique de la porcelaine passe à Pierre-Buffière. Il est demandé une coupe.
- M. Sarre indique qu'il n'est pas facile de circuler rue Dupuytren, il faudrait peut-être la mettre en sens unique. Il est précisé que ce n'est pas la circulation qui pose problème mais le stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2012

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2012

PRESENTS : M. PATIER, M. LEBLANC, M. CAILLAUD, M. DRUAUX, Mme GAILLOT, Mme BALARD, Mme MADORE, M. SARRE, M. CHAMAUD, M. BRUTUS, M. LABRUNE, M. CHAUMEIL.

Était présent également M. LOUVEL trésorier.

ABSENTS : M. LALLEMAND (procuration à M. LEBLANC) et Mme PRIOLLAUD (procuration à Mme GAILLOT), Mme TRABAC.

M. CAILLAUD est élu secrétaire de séance.

La lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2012 est faite par M. LEBLANC.

Remarques : M. le Maire fait remarquer qu'il avait été question pour la rue Dupuytren de la vitesse et du stationnement, un sens unique ne résoudrait pas ce problème !

M. Chamaud, pense que pour la propriété Broughton, il aurait fallu faire un arrêté de péril immédiat, faire exécuter les travaux et les faire facturer aux propriétaires.

Pour ce qui est de la crèche de Vicq, il pense que dans les conditions exigées, il faut faire la réciproque et demander une participation pour les enfants qui viennent sur Pierre-Bufferière. M. le Maire précise que cette réflexion sera évoquée en communauté de communes nouvelle.

Mme BALARD demande si l'étude des tarifs pour les salles a été faite ?

M. Chamaud explique que l'on peut favoriser les restaurateurs de Pierre-Bufferière comme c'est fait au Pôle de Lanaud. La décision sera prise lors du prochain conseil.

ORDRE DU JOUR

REPARTITION ACTIF PASSIF SYNDICAT TRANSPORTS SCOLAIRES

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que la dissolution du Syndicat des transports scolaires du canton de Pierre-Bufferière a pris effet au 1^{er} janvier 2011. La délibération en date du 06 décembre 2010 prévoyait la répartition de l'actif et du passif de ce dernier à égalité entre les communes adhérentes. L'arrêté en date du 22 décembre 2010 de la Préfecture est venu entériner cette décision. Il convient donc d'intégrer au résultat de fonctionnement de l'année 2011, la somme de 875,48 € relatif à ce partage.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à cette intégration au résultat de fonctionnement 2011.

COMPTES GESTIONS 2011 :

Budget Principal :

Mr LOUVET, Trésorier, présente chapitre par chapitre le compte de gestion de l'exercice 2011 de la commune. Considérant que toutes les écritures sont conformes, le Conseil Municipal approuve sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2011 de la commune.

Budget assainissement :

Mr LOUVET, Trésorier, présente chapitre par chapitre le compte de gestion de l'exercice 2011 du budget assainissement.

Considérant que toutes les écritures sont conformes, le Conseil Municipal approuve sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2011 du budget assainissement.

Budget ccas :

Mr LOUVET, Trésorier, présente chapitre par chapitre le compte de gestion de l'exercice 2011 du budget CCAS.

Considérant que toutes les écritures sont conformes, le Conseil Municipal approuve sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2011 du budget CCAS.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

1) Budget principal

M. le Maire ayant quitté la salle, M.LEBLANC présente au conseil le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2011, les écritures se résument ainsi :

Investissement :

Dépenses réelles :	430 801,80
Recettes réelles :	371 135,61
Résultat de l'exercice :	- 59 666,19
Résultat reporté :	471 862,73
Résultat cumulé :	412 196,54

Fonctionnement :

Dépenses réelles :	996 820,70
Recettes réelles :	1 338 139,81
Résultat de l'exercice :	341 319,11
Résultat reporté :	40 999,69
Répartition dissolution TS :	875,48
Résultat cumulé :	383 194,28

Après délibération, le Conseil Municipal : approuve le compte administratif 2011 du budget principal de la commune à 8 voix pour et 5 abstentions. Précise que les résultats seront repris au budget primitif 2012.

2) Budget Assainissement

Mr le Maire ayant quitté la salle, M.LEBLANC présente au conseil le compte administratif du budget d'Assainissement de la Commune pour l'exercice 2011, les écritures se résument ainsi :

Investissement :

Dépenses réelles :	22 383,35
Recettes réelles :	24 322,00
Résultat de l'exercice :	1 938,65
Résultat reporté :	52 549,05
Résultat cumulé :	54 487,70

Fonctionnement :

Dépenses réelles :	42 542,67
Recettes réelles :	59 513,10
Résultat de l'exercice :	16 970,43
Résultat reporté :	32 320,87
Résultat cumulé :	49 291,30

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 du budget assainissement, précise que les résultats seront repris au budget primitif 2012.

3) Budget CCAS

M. le Maire ayant quitté la salle, M.LEBLANC présente au conseil le compte administratif du budget CCAS de la Commune pour l'exercice 2011, les écritures se résument ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses réelles :	1 987,47
Recettes réelles :	276,00
Résultat de l'exercice :	- 1 711,47
Résultat reporté :	3 695,44
Résultat cumulé :	1 983,97

Cette année il y a eu des dépenses pour une inhumation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 du budget CCAS, précise que les résultats seront repris au budget primitif 2012.

TAXES LOCALES – TAUX D'IMPOSITION 2010

Sur proposition du Maire,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 établi par les services fiscaux,

Vu les bases d'imposition prévisionnelles pour 2012,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'augmenter la fiscalité de 1% en 2012 et de fixer les taux par application de la variation proportionnelle, ce qui donne les résultats suivants :

- Taxe d'habitation : 16,86 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,06 %

- Taxe foncière (non bâti) : 45,13 %
- CFE : 22,48 %

M. le Maire propose de voter ces taux. Les taux sont approuvés à l'unanimité.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire précise que s'il y a bien eu une baisse du prix du ramassage des ordures ménagères, le prix du traitement, qui est confié au SYDED, à cette année considérablement augmenté. La baisse de la taxe sera moins forte qu'espéré, mais il est à noter que le taux est tout de même en baisse à 12,23 % pour 2012. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

M. Chamaud pense qu'il faudrait trouver un mode de répercussion, à la redevance ou au poids, qui serait plus juste que la taxe.

SUBVENTIONS 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder pour l'année 2011 les subventions suivantes :

AGPB	3561 €
COMITE DES FETES	936 €
FOOTBALL	850 €
FNACA	185 €
FNATH	98 €
GROUPE FOLKLORIQUE	160 €
SHABBL	152 €
ARTISANS ET COMMERCANTS	180 €
CONCILIATEUR	40 €
SECOURS POPULAIRE	60 €
VOYAGE ECOLE	1100 €
CRCL TOUR DU CANTON	180 €
DUPUYTREN	160€
API	55€
PREVENTION ROUTIERE	50 €
DON DU SANG	146€
USEP	150€
JEUNES AGRICULTEURS	308 €

Après délibération, le Conseil Municipal unanime décide d'accorder les subventions énumérées ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION COLUMBARIUM

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des travaux pour l'aménagement 5 cases supplémentaires au columbarium. Ce projet s'élève à 4 093,58 € H.T. Il propose à l'assemblée de déposer une demande de subventions pour ce projet auprès du Conseil

Général. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général.

AVENANT MARCHE

Il est nécessaire de prendre un avenant au marché EUROVIA pour l'arrosage des massifs. L'avenant s'élève à la somme de 2 363,30 €TTC.

Le conseil municipal unanime autorise son Maire à signer l'avenant à intervenir.

PRET RELAIS TVA

Mr le Maire explique que compte tenu du montant des travaux d'aménagement du centre bourg, il serait souhaitable de faire un prêt relais TVA d'un montant de 71 540 €. Plusieurs demandes ont été formulées auprès d'établissements bancaires. Monsieur le Maire présente deux offres. L'une représente un coût total de 75 832,40 € et l'autre 75 877,52 €.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la moins disante et autorise le Maire à signer le contrat de prêt à venir.

AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET PRINCIPAL :

M. le Maire propose d'affecter l'excédent du budget 2011 de la façon suivante.

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement + 383 194,28 €

M. Chamaud aurait préféré que l'on garde une réserve en fonctionnement.

M. le Maire précise que la réserve existe avec la vente de terrain à l'entreprise Pasquier, non inscrite au budget 2012, bien que le sous-seing soit signé.

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL 2011

M. le Maire présente le projet de budget 2012.

Le total de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 1 157 089 €

Le total de la section d'investissement s'élève à la somme de 1 055 972,54 €. La rénovation des huisseries de la mairie a été reportée en attendant la fin des travaux du Centre Bourg pour lesquels il risque d'y avoir des plus-values.

M. Chamaud regrette qu'il n'y ait pas assez de dépenses prévues pour l'entretien des bâtiments communaux qui se délabrent. La VMC de l'office de tourisme est en panne depuis 2 ans, il y a lieu de procéder à des travaux de zinguerie également. Le gymnase également mériterait des travaux de peinture. Par ailleurs il demande si sur les trottoirs du centre bourg la filière pierre a été sollicitée ? M. Caillaud fait remarquer que vu le coût du granit du Limousin, il était préférable de prendre de la pierre du Portugal.

M. Chamaud s'inquiète de la coupure du paratonnerre et indique que c'est extrêmement dangereux et qu'il faut soit dériver, soit faire enlever le paratonnerre. M. Leblanc précise que c'est prévu et que l'entreprise Tourniéroux va faire le nécessaire.

Le budget est voté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT

M. le Maire propose d'affecter l'excédent du budget 2011 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement + 32 005,00 €
- reporter au BP 2011 en fonctionnement + 1 983,97 €

L'affectation des résultats est voté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget de fonctionnement est prévu en recettes et en dépenses pour 64 822,30 €

En investissement, il est prévu l'étude pour le bas du bourg et l'achat du terrain à coté de la station pour le bassin de rétention. La section d'investissement est équilibrée à la hauteur de 110 814,70 €

Le budget est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DU CCAS

M. le Maire propose de reporter au BP 2011 en fonctionnement le résultat positif de 2011 d'un montant de 1 983,97 €

L'affectation est votée l'unanimité

BUDGET CCAS

Le budget est proposé pour un total de 2 033,97 € Le budget CCAS est voté à l'unanimité.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Par courrier de la Présidente du Conseil Général du 23 février 2012 il est fait proposition d'adhérer à l'agence technique départementale de la Haute-Vienne regroupant l'ATESAT, l'ADAC et le CID. La cotisation annuelle s'élèverait à 737 €

M. Chamaud pense qu'on peut difficilement y échapper et il est à espérer qu'il ya des créations d'emploi derrière, bien qu'il estime que c'est ce qui est l'inverse de ce qu'il faudrait faire.

M. le Maire pense que si le service reste le même c'est intéressant d'y adhérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, décide :

- D'approuver les conditions de la création de l'agence technique départementale de la Haute-Vienne ainsi que son projet de statuts,
- D'adhérer à l'agence pour les volets : Bâtiments et espaces publics, l'informatique et voirie et infrastructures
- D'approuver le versement d'une cotisation sur la base du barème indicatif annexé, étant entendu que le montant annuel des cotisations sera fixé par le conseil d'administration de l'agence
- De désigner Mr PATIER pour siéger à l'assemblée générale de l'agence
- D'autoriser Mr le Maire à signer toute pièce relative à l'adhésion ainsi que les conventions à venir avec l'agence.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention Secours Populaire

Suite à la demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2012 présentée par le secours populaire le 21 mars 2012, le Conseil Municipal unanime propose de fixer la subvention 2012 à 60 €

Cabinet d'étude Communauté

Pour la future communauté un cabinet doit être mandaté pour réaliser l'étude. M. Chamaud demande qui paye cette étude ? M. le Maire précise que ce sera au prorata du nombre d'habitant. Le sujet sera abordé plus tard, pour le moment il convient d'étudier le projet, à cet effet un document de synthèse est remis à chaque conseiller.

Organisation des élections

M. Leblanc fait le point sur les permanences à assurer pour les deux tours des présidentielles.

Conteneurs Textiles

Le SYDED prévoit d'installer un conteneur permettant de recycler les matières citées ci-dessus à la déchetterie de Chabanas et propose une convention pour cette mise en place pour une durée de 5 ans.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil accepte la mise en place de conteneurs pour la collecte et le recyclage de textiles, linge et chaussures usagés et autorise le Maire à signer la convention avec le SYDED.

- M. Sarre fait remarquer qu'il y a souvent des personnes qui déposent des déchets à coté des conteneurs et qu'il faudrait surveiller ces éco-points. M. le Maire fait remarquer que lorsque ça se produit les employés communaux cherchent dans ce qui est déposé et si une adresse est trouvée un courrier est fait.
- M. Chamaud demande si quelqu'un est au courant du fait que les élèves de Boisseuil et de d'Eyjeaux vont être dirigés vers limoges. M. le Maire précise qu'il est au courant de cette rumeur mais une rumeur différente annonce le départ des élèves de St Paul à St Léonard. Quoi qu'il en soit, cela ne peut se faire avant 2013 : A suivre... Pour la rentrée prochaine il y aura la restauration des enfants de maternelle et deux classes dans des ALGECO. C'est une décision du Conseil Général, pour le moment il n'a pas été question de participation. M. Chamaud trouve ça surprenant.
- M. Chamaud demande des nouvelles de la Maison de la Solidarité ? M. Caillaud précise que pour le moment le projet est retardé suite à un problème entre le Principal et le Conseil Général.
- Mme Madore demande si une date est prévue pour la coupe des chênes ? M. Leblanc informe que le devis a été accepté et que ça devrait ce faire bientôt.

- M. Druaux présente les devis qui ont été demandés pour le remplacement des copieurs mairie et école, avec pour particularité de faire un contrat global de location et de maintenance qui comprendrait le photocopieur couleur de la mairie et deux photocopieurs noirs pour l'école et l'accueil de la mairie. Le premier devis s'élève à 10 560 €H.T. par an, le deuxième à 11 716 €H.T. par an pour la location de trois photocopieurs sur 21 trimestres. Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide de retenir le devis le moins disant d'un montant de 10 560 €H.T. et autorise le Maire à signer les documents administratifs à venir pour le nouveau contrat de location et la résiliation du contrat de maintenance auprès du prestataire avec lequel la mairie est actuellement engagée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2012

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2012

PRESENTS : M. PATIER, M. LEBLANC, M. CAILLAUD, M. DRUAUX, Mme GAILLOT, Mme BALARD, Mme MADORE, Mme TRABAC, M. SARRE, M. CHAMAUD, M. BRUTUS, M. LALLEMAND, M. CHAUMEIL.

ABSENTS : M. LABRUNE (procuration à M. CHAMAUD) et Mme PRIOLLAUD (procuration à Mme GAILLOT).

M. SARRE est élu secrétaire de séance.

La lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2012 est faite par M. LEBLANC.

M. Chamaud demande si les élèves de Boisseuil seront au Collège de Pierre-Buffière à la rentrée prochaine ? M. le Maire explique que c'est pour le moment toujours à l'étude.

ORDRE DU JOUR

CENTRE BOURG

Il y a un peu de retard, la fin des travaux est prévue le 14 juillet.

Les travaux de l'avenue de Toulouse seront entrepris dans la foulée.

Plusieurs aménagements sont à prévoir :

- 2 grands bacs à fleurs devront être installés pour réguler le stationnement. Un sera mis devant la Boucherie pour éviter que les voitures montent sur le trottoir et le deuxième devant la pharmacie pour permettre de mieux définir l'arrêt minute.
- Il faut prévoir la minéralisation du béton désactivé pour éviter qu'il soit taché par les véhicules en stationnement. Le prix estimatif est de 10 €/m².
- Il serait également intéressant d'en profiter pour refaire le parking de la rue des abattoirs.

M. Chamaud pense qu'il faudrait bien refaire également le parking devant la Providence qui est très dégradé. Il signale également une difficulté à circuler dans le virage devant la pharmacie. M. Caillaud précise qu'il y a 6,40 m alors qu'il était demandé 6 m, de plus une interdiction au plus de 19 tonnes va être mise en place.

M. Chamaud s'étonne que ce soit possible.

Après renseignement pris auprès de la DIRCO et de l'Équipement ça ne semble pas poser de problème.

STABILISE

M. Caillaud présente les devis obtenus concernant la réfection du stabilisé.

Gros œuvre :

Pasquier : 85 240,75 €HT

Eurovia : 92 268,31 €H.T.

Electricité :

Citelum : 10 823,48 €H.T.

Desmoulin : 14 058,06 €H.T.

Une plus value est à prévoir pour une tranchée et dix mètres de câblage.

Mini stadium :

Casal sport : 36 600 €H.T.

ST Groupe : 35 950 €H.T.

Abri :

CLA : 4800 €H.T. (fourniture et pose)

Sur catalogue : entre 2800 et 6000 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- retient les devis suivants :

Gros Œuvre : devis Pasquier de 85 240,75 €HT moins disant.

Electricité : devis Citelum de 10 823,48 €H.T. moins disant.

Mini Stadium : devis Casal Sport de 36 600 €H.T. pour la spécificité de l'entourage en bambou plus solide et durable.

Abris : devis CLA de 4 800 € H.T. la pose étant comprise et le traitement du bois identique à celui des poteaux EDF garantie de résistance au temps.

- Sollicite une subvention supplémentaire auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

PARKING MAIRIE

Il conviendra finaliser les travaux du parking derrière la mairie. La délimitation des places sera faite avec les pavés de résine collés, et une protection sera posée pour protéger l'ascenseur. L'ensemble des travaux devrait être fini pour le 15 juillet.

VILLA D'ANTONE

Pour le moment l'acquisition est en attente suite à une constatation de Mme COUZILLAT qui réclame 500 € pour les 34 m² que représente le bas du mur qui est en limite de propriété. Pour le moment on va acquérir le terrain et on verra ensuite pour le bas du mur.

Pour ce qui est du droit de passage le fermier est d'accord.

PARKING VILLA D'ANTONE

La DIRCO fixe le prix du terrain destiné au parking à 420 € Il est à noter que l'aménagement du parking ne coûtera rien.

Le conseil municipal, à 5 voix contre, et 10 voix pour, accepte l'acquisition de ce terrain.

TERRAIN SANS MAITRE :

Monsieur le Maire précise que le propriétaire de la parcelle de la rue du Charriérous, parcelle section AD n° 320, contenance 137 m², ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes terrain à l'état de friche créant des nuisances pour les riverains.

Décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

SUBVENTIONS

L'association des « Pierrots » sollicite une subvention exceptionnelle suite aux dépenses engagées pour l'hébergement et la restauration des 20 élèves qualifiés et 2 accompagnateurs aux championnats de France UNSS Athlétisme à Créteil du 8 au 10 juin 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Propose de verser une subvention exceptionnelle de 250 € pour l'année 2012 à l'association des « Pierrots ».
- Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget 2012

L'association des sapeurs Pompiers sollicite une subvention de 356 € pour l'année 2012

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Propose de verser une subvention de 356 € pour l'année 2012 à l'association de l'Amicale des Sapeurs Pompiers.
- Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget 2012.

MISE A DISPOSITION GIRO BROEUR

La communauté de Communes a acheté un roto-broyeur, dans un intérêt commun cet équipement sera mis à disposition de Pierre-Buffière. Une convention a été rédigée pour fixer les modalités financières de mise à disposition pour l'utilisation et l'entretien. Le Conseil Municipal unanime accepte la mise à disposition de cet équipement.

Cathy MADORE pense qu'il serait bien qu'il passe deux fois. M. CHAMAUD explique que la 2^{ème} coupe sera faite plus tard pour protéger la faune et la flore.

VOYAGE ECOLE

Le prix du voyage de fin d'année s'est fait en train, la commune alloue un budget à l'école pour ce voyage et il convient de rembourser la coopérative scolaire qui a payé directement la SNCF,

SUBVENTION COLONIE DE VACANCES

Comme chaque année monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'accorder une participation de 50 € par enfant participant à un séjour de vacances organisé au de centre Adrien Roche de Meshers.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime accepte cette proposition.

DELIBERATION MODIFICATIVE

Pour permettre de payer la facture de tirage des plans du droit de préemption urbain, il convient d'effectuer le virement de crédits suivants :

Augmentation de crédit

Art. 202 + 150 €

Diminution de crédit

Art. 2184 - 150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les virements de crédits comme indiqués ci-dessus.

MANDAT SEHV

Le SEHV à acquis l'accès au service « Di@lège Internet » d'EDF pour l'ensemble des collectivités de Haute-Vienne. Pour accéder aux données de consommations et de dépenses d'énergie relatives à l'ensemble des points de livraison de la Commune de Pierre-Buffière, il convient de donner mandat à SEHV.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise son Maire à donner mandat à SEHV pour permettre la visualisation des données aux fins strictement définies au contrat signé entre EDF et SEHV le 24 mai 2012, sous réserve que ces données conservent leur caractère confidentiel.

FERMETURE ECOLE

Cette question avait déjà été abordée lors d'un précédent Conseil. Deux devis ont été demandés.

Entreprise DEGOIS : 5 262,40 €

Entreprise BARRIERE : 6 987 €

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise DEGOIS. Les travaux seront faits pour la rentrée.

QUESTIONS DIVERSES

Camion de la commune

Le camion est définitivement en panne. On essaie d'en trouver un autre. Plusieurs pistes sont exploitées, internet, entreprises locales, reventes par les collectivités locales...

RPI

Plusieurs demandes de dérogation pour inscriptions scolaires d'enfants non domiciliés sur les communes de Pierre-Bufferière et St Hilaire Bonneval ont été étudiées en commission. 3 cas dérogatoires de droit ont été admis. Dans ses cas, les communes de résidence qui ont donné leur accord, s'engagent à participer. Jusqu'à présent rien n'était demandé mais comme dans le cas de la crèche il n'y a pas de réciproque, désormais nous demanderons ce qui est du. Les demandes de participations seront faites aux mairies correspondantes par courrier, en cas de refus, il convient de saisir le Préfet qui tranchera.

NOUVEAU LOTISSEMENT PRIVE :

Sur les 36 lots prévus, 20 lots devraient voir le jour fin 2013. Le Permis d'Aménager doit être déposé fin juillet par « Pierres et Territoire ». Au PLU le terrain nécessaire au chemin qui rejoindra le bourg a été prévu, les domaines seront contactés pour l'estimation des terrains de 2 m de large sur les parcelles appartenant à Joëlle Marquet et aux deux sœurs de Daniel Sarre. Il faudra se pencher sur l'agrandissement de l'école.

Nouvelle communauté

Plusieurs choses dans les compétences ne conviennent pas à notre commune. La voirie que les autres communes souhaitent forfaitaire et non au km. Après renseignement il semblerait que la participation forfaitaire ce soit illégale. Le Père Castor est également peu intéressant car trop éloigné, et les écoles ne semblent pas s'y intéresser. M. CHAMAUD pense que c'est un tort car il a été lui-même agréablement surpris par cette structure. Il y a aussi le gymnase pour lequel on devra payer le transport pour rien.

- M. CHAMAUD demande s'il est possible de mettre un passage clouté au Pont Neuf devant chez Brillat. M. LEBLANC est chargé de l'étude de cette demande.
- M. CHAMAUD et Mme MADORE pensent qu'il faudrait clôturer derrière la salle des fêtes et qu'il conviendrait de déplanter les arbres pour les mettre à un autre emplacement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2012

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2012

PRESENTS : M. PATIER, M. LEBLANC, M. DRUAUX, Mme GAILLOT, Mme BALARD, M. SARRE, Mme TRABAC, M. CHAMAUD, M. LALLEMAND, M. CHAUMEIL.

ABSENTS EXCUSES : M. CAILLAUD (donne procuration à M. PATIER), Mme TRABAC, M. BRUTUS (donne procuration à M. SARRE), Mme MADORE, M. LABRUNE

M. LEBLANC est élu secrétaire de séance.

La lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2012 est faite par M. LEBLANC, il amène les observations suivantes :

M.J. BALARD, à propos de la reprise des trottoirs avenue de Toulouse, constate que les travaux n'ont rien arrangé : il est toujours aussi désagréable de marcher sur les trottoirs.

Les fleurs de certains parterres aux carrefours sont trop grandes et gênent la visibilité.

Alain CHAMAUD à propos de la future communauté de commune, où la compétence voirie pose des problèmes à Pierre-Buffière et Magnac-Bourg, propose d'échanger, pour ces communes voirie et assainissement ; à propos du terrain stabilisé, la cabane ne paraît pas très bien fixée au sol ; à propos du camping, il ne faut pas seulement tondre les emplacements, il faut aussi ramasser l'herbe coupée.

ORDRE DU JOUR

APPEL D'OFFRES CAMION

M. le Maire propose qu'on achète un nouveau camion soit neuf soit d'occasion, un matériel de 3 à 10 tonnes par appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition pour l'achat d'un camion neuf ou d'occasion, et autorise son maire à lancer les appels d'offres.

DELIBERATION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants

Augmentation de crédit

Art. 2313 + 560 €

Art. 21534 + 1100 €

Art. 2152 + 2100 €

Diminution de crédit

Art. 2315 - 3 760 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les virements de crédits comme indiqués ci-dessus.

PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Le Centre de Gestion propose d'étendre la protection sociale des employés communaux. Ils ont des complémentaires diverses et chacun devra se prononcer en fonction de sa situation. Après discussion il sera demandé au Centre de Gestion des précisions complémentaires avant de se prononcer.

MOINS VALUE TRAVAUX CENTRE BOURG

M. le Maire présente le bilan définitif des travaux du Centre Bourg. Il se dégage une moins value de 696,90 € Quelques points nécessiteront une reprise : muret devant l'église, passage place de la Libération, quelques raccords de façades.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire indique avoir rencontré M. Ruaud de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au sujet de l'assainissement rue de Beausoleil et des bassins d'orages. L'Agence demande une nouvelle étude des flux en cas de pluies : montant 43 000 € subventionné à 70 % (50 % Agence + 20 % Conseil Général).

La Discussion s'engage : cette nouvelle étude est-elle nécessaire ? Va-t-elle apporter des nouveautés après celles faites en 2002 et 2010 ?.

M. le Maire est autorisé à présenter cette demande auprès de l'agence de l'Eau et du Conseil Général.

TAXE D'AMENAGEMENT

En 2007, le Conseil Municipal avait choisi d'instituer une taxe locale d'équipement sur les constructions neuves d'un montant de 5 %. En 2011 à la suite de la réforme des finances, la taxe d'aménagement qui la remplace avait été votée à 5%. Il apparaît que la manière de calculer cette taxe entraîne un montant très élevé pour le nouveau constructeur. Pour ne pas les pénaliser, M. le Maire propose de ramener cette taxe 3%. Le Conseil unanime accepte cette proposition.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

A propos de la future communauté de communes, M. le Maire présente le projet de charte proposé par le cabinet Christiany.

La dernière phrase nous paraît très énigmatique. Lors de la réunion du 6 septembre à Chabanas en présence de 2 représentants de chaque commune concernée, se sont dégagées les grands axes, suivants, mais il ne s'agit encore que d'un support de travail qui n'a rien de définitif :

Compétences prioritaires :

- Développement économique, gestion des zones industrielles, artisanales, commerciales y compris le camping de Chabanas
- Office(s) de tourisme communautaire et équipements touristiques
- Aménagement et entretien de la voirie communale hors agglomération

- Politique de logement social d'intérêt communautaire
 - Elimination des déchets ménagers
 - Création aménagement et gestion d'équipements sportifs communautaires : gymnase de St Germain ; construction d'un équipement aquatique à Pierre-Bufferière
- M. CHAMAUD demande pourquoi le gymnase de St Germain est pris en compte et pas celui de Pierre-Bufferière. M. PATIER lui répond qu'il ne souhaitait pas particulièrement que celui de Pierre-Bufferière soit pris en compte.

Autres compétences :

- Action sociale : crèches, CLSH, RAM, accueils de loisirs, garderies périscolaires.
- Médiathèque du Père Castor
- SPANC

Le nombre de délégués sera de 2 pour les communes de moins de 1000 hab. et de 3 pour les autres. Le Siège social pourrait être au Martoulet ou à Magnac-Bourg, mais il faudrait construire. Provisoirement, le siège social pourra être à Pierre-Bufferière (Chabanas) dans le logement qui vient d'être libéré.

Quel sera le nom de la Communauté ?

A. CHAMAUD propose A20 SUD Hte-Vienne.

REGLEMENTATION CIRCULATION CENTRE BOURG

Il est possible d'interdire la traversée du bourg aux poids lourds de plus de 19 t. L'arrêté du Maire précisera que cette interdiction peut-être levée en cas de nécessité : travaux, accident sur l'A20,...

JP CAILLAUD a rencontré une personne de la DDT. Des devis pour l'achat de panneaux seront présentés au prochain conseil.

TARIF SALLE CULTURELLE

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'appliquer aux professionnels de la commune le même tarif que pour un particulier habitant la commune : 370 € pour une journée, 500 € pour 2 journées.

EGLISE

Deux riverains se plaignent du bruit de la sonnerie de l'horloge de l'église. Après discussion, il n'a pas lieu de changer quoi que ce soit.

CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal accepte la proposition de contrat du nouvel ordinateur par la CERIG pour un montant de 150 €/an pour 3 ans.

REGLEMENT CIMETIERE

M. le Maire présente le règlement du cimetière. Le Conseil Municipal approuve ce règlement.

ARBRE DE NOEL

Il sera attribué une somme de 12,50 € par enfant scolarisé à Pierre-Bufferière.

QUESTIONS DIVERSES

Voie d'accès à St Yrieix : M. le Maire a assisté à une réunion pour l'accès rapide à St Yrieix par l'autoroute :

Deux solutions sont envisagées :

- un raccordement empruntant le parcours actuel qui sera réaménagé.
- une 2 voies améliorée empruntant en partie la RD19 et aboutissant au sud de Pierre-Bufferière.

Ces projets sont à l'étude.

L'entreprise Guy Degrenne demandant son raccordement au gaz. Ce projet pourrait être envisagé si la nouvelle zone artisanale était reliée au gaz, mais les contraintes techniques seraient très importantes : traversée de rivières, ponts et viaducs et de l'A20. Il est à noter que l'entreprise Guy Degrenne n'avait pas souhaité se raccorder au gaz quand il en avait été question en 1995.

Pétition des habitants de la rue Tranchelion : Certains habitants de la rue et des environs ont signé une pétition se plaignant du mauvais revêtement de la rue et de l'inondation d'une maison en cas de fortes pluies.

Les services techniques sont intervenus pour le revêtement ; en ce qui concerne la maison le problème est très difficile à solutionner : le seuil est 40 cm en dessous du niveau de la chaussée. Un muret provisoire va être mis en place : on verra s'il est efficace.

Route des Vignes : Une habitante du quartier demande la pose d'un ralentisseur avant le rétrécissement. Est-ce la solution ? Cette rue n'est fréquentée que par les riverains. On leur demande de moduler leur vitesse.

Futur lotissement : le projet d'aménagement du lotissement dans le terrain Sarre a été déposé. Des fouilles archéologiques préventives sont nécessaires.

Villa d'Antonne : le terrain a été acheté par la commune. Il faudra choisir l'architecte pour la cristallisation des vestiges.

Maison de Retraite : La Maison de Retraite veut acheter la maison Cathalifaut en vue de son extension à 20 chambres supplémentaires.

Repas des aînés : Il est fixé au 15 décembre à 12 h 30. La cérémonie des vœux aura lieu le 5 janvier à 18 h.

Tour de Table

Alain CHAMAUD demande que le projecteur face à l'église soit réparé ; le portail du transept sud de l'église à besoin d'être repeint, et il faudra voir pour les peintures du chœur qui se dégradent.

Olivier CHAUMEIL signale que le portail électrique de l'école est dangereux si un enfant a ses mains dans le grillage au moment de l'ouverture automatique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 décembre 2012

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2012

PRESENTS : M. PATIER, M. LEBLANC, M. CAILLAUD, M. DRUAUX, Mme GAILLOT, Mme BALARD, Mme MADORE, M. SARRE, Mme PRIOLLAUD, M. CHAMAUD, M. BRUTUS, M. CHAUMEIL.

ABSENTS EXCUSES : M. LALLEMAND (donne procuration à M. PATIER), Mme TRABAC (donne procuration à M. SARRE), M. LABRUNE

M. BRUTUS est élu secrétaire de séance.

La lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2012 est faite par M. LEBLANC, il amène les observations suivantes :

M. le Maire précise que le projet de la Maison de retraite porte sur le réaménagement des chambres et en plus la création d'une unité de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Suite à l'interrogation de M. Chamaud M. le Maire confirme que la maison Cathalifaud sera effectivement rasée, mais qu'il ne s'agit pas de la création de 20 chambres supplémentaires.

ORDRE DU JOUR

TARIFS COMMUNAUX

Les concessions de cimetière sont fixées à :

- concession trentenaire 40 €/m²
- concession perpétuelle 80 €/m².

AUTORISATION DE MANDATEMENT D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2012

Il convient comme chaque année d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2013 les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2012.

Le Conseil Municipal unanime accepte cette proposition.

VENTILATION SALLE CULTURELLE

Dans la salle culturelle il y a un manque de ventilation au niveau des cuisines, pour un meilleur fonctionnement des installations il convient de régler ce problème.

Deux devis ont été reçus :

- Clim Energie pour un montant de 2385,08 €TTC
- Froid Maison pour un montant de 3 940,10 €TTC

Le devis de Clim Energie est le moins disant mais le système de ventilation proposé est beaucoup trop bruyant et ne semble pas adapté aux locaux.

Le choix se porte sur l'entreprise Froid Maison qui a proposé un matériel plus adapté et qui jusqu'à présent a donné toute satisfaction sur les autres matériels fournis.

Le Conseil Municipal unanime porte son choix sur le devis de Froid Maison pour un total TTC de 3 940,10 €TTC.

AMORTISSEMENT TABLEAU NUMERIQUE

Il convient d'amortir l'achat du tableau numérique réalisé en 2010 pour un montant de 1 315,61 € Après délibération, le conseil propose d'amortir cet achat sur 1 an.

DELIBERATION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget principal

Investissement :

Augmentation de crédit

Art. 28041411 + 1 316 €

Art. 2118 + 20 000 €

Art. 2183 + 50 €

Diminution de crédit

art. 1323 - 1 316 €

art. 2115 - 20 000 €

art. 2158 - 50 €

Fonctionnement :

Augmentation de crédit

Art. 6811 + 1 316 €

Diminution de crédit

art. 63512 - 1316 €

Budget CCAS

Augmentation de crédit

Art. 6713 + 2 033,97 €

Diminution de crédit

art. 6562 - 2 033,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les virements de crédits comme indiqués ci-dessus.

ACHAT DU CAMION

Il y a eu 4 propositions pour le camion, des précisions sont à demander sur des caractéristiques techniques afin de pouvoir mieux comparer. L'investissement pourrait être d'environ 45 000 € pour le mieux disant, il serait souhaitable que le conseil donne pouvoir au maire pour réaliser le choix définitif en fonction de l'étude qu'il sera faite sur les propositions.

Le conseil municipal unanime donne pouvoir au maire de signer l'acte d'engagement à intervenir avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

M. Chamaud en effet pense qu'il est urgent que les employés aient un camion pour réaliser leur mission avec plus de facilité.

Il serait peut être intéressant en attendant la réception du nouveau camion de demander à l'entreprise adjudicatrice de prévoir le prêt d'un camion.

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RPI

M. le Maire indique que la participation financière des communes de Vicq/Breuilh et St-Priest-Ligoure aux frais de fonctionnement du RPI s'élève à la somme de 649 € par enfant pour l'année scolaire 2011/2012. Le Conseil Municipal unanime valide la demande de participation financière des communes de Vicq/Breuilh et St-Priest-Ligoure aux frais de fonctionnement du RPI, telle qu'indiquée ci-dessus.

DEMANDE D'ADHESION AU CENTRE DE GESTION

L'agence Technique Départementale de la Haute Vienne (ATEC 87) a sollicité son adhésion au Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne, les communes adhérentes ont deux mois pour faire valoir leurs droits à opposition.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette demande et ne formule aucune observation.

DEMANDES D'AIDE FINANCIERE D'ETUDIANTES

Nous avons reçu en mairie deux demandes de subventions d'étudiantes.

La première émanant d'étudiantes de l'IAE, sollicitant le financement du transport des enfants entre l'association CALENDRETA et l'EHPAD de Pierre-Bufferrière, s'élevant à 160 €

La deuxième demande émane d'une étudiante en BTS animation et gestion touristique qui souhaite réaliser une journée touristique sur le thème des voitures anciennes. En contrepartie d'une aide financière elle propose de faire notre promotion touristique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime refuse de subventionner ces deux projets.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice rend beaucoup de services. Une subvention de 50 € est reconduite pour cette année.

DESSERTE EN GAZ

M. le Maire pense que l'on doit être solidaire avec Guy Degrenne et étudier la possibilité d'appel à candidature dans le cadre d'une délégation de service public pour la desserte en gaz.

PARTICIPATION SANTE PREVOYANCE

Pour ce qui est de la participation à la protection sociale des agents, M. le Maire trouve que le principe n'est pas égalitaire pour les agents en fonction du choix qu'ils feront pour leur mutuelle.

Il propose plutôt de mettre en place une prime d'intéressement à la performance collective des services, qui est applicable à tous et qui permettrait de renforcer la motivation des personnels des services. La prime pourra être modulée en fonction des objectifs atteints ou non.

Le conseil municipal unanime autorise son maire à instituer une prime d'intéressement à la performance collective des services.

INDEMNITES DES TRESORIERES

M. le Maire propose de fixer pour l'année 2012 les indemnités de conseil et de budget des trésoriers comme suit :

Pour 7 mois d'exercice comptable, Monsieur Arnaud LOUVET percevra une indemnité brute de 322,08 €

Pour 3 mois d'exercice comptable, Madame Céline ALAZARD percevra une indemnité brute de 118,44 €

Le conseil unanime accepte cette proposition et précise ne pas souhaiter verser d'indemnité à Mme DUCLOS Françoise.

TABLEAU DES EFFECTIFS

A compter du 1^{er} janvier 2012, il convient de modifier le tableau le tableau des effectifs comme suit :

Filière Administrative :

Grade	Nombre de postes
Rédacteur	1 temps complet (en attente)
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2 temps complets
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	1 temps complet

Filière Technique

Grade	Nombre de postes
Agent de Maîtrise Principal	2 temps complet
Adjoint Tec. Principal de 2 ^{ème} classe	1 temps complets
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	6 temps complets et 3 temps non complets

Filière Médico-sociale

Grade	Nombre de postes
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1 temps complet

TABLEAU DES AVANCEMENTS DE GRADE

A compter du 1^{er} janvier 2012, afin de permettre aux agents promouvables de profiter de leur avancement, il convient de modifier le tableau des taux de promotion comme suit :

GRADES D'AVANCEMENT	TAUX (%)
Adjoint administratif de 1ère classe	100%
Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%

Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%
Rédacteur	100%
Rédacteur principal	100%
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	100%
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%
Agent de maitrise	100 %
Agent de maitrise principal	100%

SUBVENTION VILLA D'ANTONE

Pour l'étude et les travaux de cristallisation des ruines de la Villa d'Antone il convient de solliciter des subventions auprès de la DRAC et de la Région. M. Chamaud indique qu'il serait bien de demander des fonds européens au titre du FEDER qui manque de projets à subventionner. M. Caillaud signale que lorsqu'ils ont été contactés ils ont indiqué n'avoir plus de crédit.

Après délibération, le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter des subventions pour la villa d'Antone à 10 voix pour, 1 abstention, et 3 contre.

LOGICIEL BULLETIN MUNICIPAL

Dans le cadre de la réalisation du bulletin municipal il a été nécessaire d'acheter un logiciel ADOBE. Cet achat a été réalisé sur internet par M. DRUAUX pour un montant de 294,99 € TTC. Le Conseil Municipal valide cet achat et accepte de rembourser M. DRUAUX de l'avance faite.

RETROCESSION CHEMIN ST COME

Un ancien chemin allant de l'atelier Reff au Moulin Madame, disparu maintenant aurait du être rétrocédé à M. Reff suite à une décision du Conseil Municipal de 1989. Le conseil municipal charge son maire de mener la procédure à son terme pour régler ce problème.

A l'occasion de la visite sur place, M. LEBLANC a constaté que sur le plan cadastral la parcelle appartenant à la mairie pour l'aire de pique nique au pond vieux n'apparaissait pas, il convient également de faire les recherches nécessaires auprès du cadastre et du notaire, pour rectifier cet oubli.

M. Chamaud tient aussi à signaler que le chemin « ancienne route des Mathelines à St Genest » partant de la propriété de M. Nadaud et longeant la propriété Roux appartient à la Commune et que le mur de soutènement est en très mauvais état.

MODIFICATION CONVENTION SAUR

Une convention avait été signée avec la Saur pour la facturation des contrôles d'assainissements non collectifs, suite à des problèmes techniques et comptables ce qui avait été prévu n'est pas possible. Il convient donc de signer une nouvelle convention avec la Saur qui enverra les factures et percevra les paiements avant reversement à la collectivité moyennant 5,90 €HT par facture

M. Chamaud trouve anormal que tout le monde ne soit pas contrôlé, c'est le cas de ceux qui possèdent un puits ne sont pas abonnés à la Saur. Et il pense que les contrôles de La SAUR ne sont pas toujours efficaces.

Mr le maire précise que pour les particuliers même si les travaux sont obligatoires, en cas de non exécution il n'y a aucune sanction de prévue et en tant que maire il n'est possible d'intervenir que suite à une plainte.

CREATION AIRE DE COVOITURAGE

Le Conseil Général a choisi pour l'implantation d'une aire de covoiturage de 20 places le parking qui se trouve à la sortie de l'échangeur 40, une convention de mise à disposition officialisera cette occupation du domaine communal. Les frais d'études et de réalisation sont à la charge du Département, ainsi que l'entretien et le renouvellement des équipements.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire de signer la convention à intervenir pour cette mise à disposition.

TRAVAUX DE VOIRIE

Il convient de valider les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre des subventions pour la voirie, car une petite rue du bas château avait été oubliée dans le devis initial qui passe de 10 à 13 702,18 €HT. Une petite plus value aussi a été nécessaire pour le parking derrière la mairie qui passe de 1 800 à 2090 €HT pour la protection de l'ascenseur.

Le conseil municipal accepte les montants des devis présentés par EUROVIA.

HUISSERIES MAIRIE

Monsieur Caillaud signale que les subventions obtenues pour le remplacement des huisseries de la mairie arrivent à terme fin mai 2013, les travaux doivent donc être réalisés avant cette date.

Pour les huisseries 3 devis ont été obtenus. Ils portent sur le remplacement de toutes les fenêtres, sauf sur l'ancien logement « Burguet » où elles avaient été remplacées il y a peu de temps. Il est prévu des poignées à l'ancienne sans crémones.

- CHILLOU : 25 943,25 €H.T.
- HARDY : 27 500 €HT
- ALU GLASS : 28 053 €H.T.

M. Chamaud demande à ce que soient conservées les crémones dans la salle du conseil afin de lui garder son cachet. Le conseil municipal accepte cette demande.

L'ensemble du conseil porte son choix sur la proposition de l'Entreprise Chillou.

Pour les peintures également 3 devis, portant sur la peinture des portes, fenêtres et volets de l'avant de la mairie. Ceux de l'arrière seront déposés et conservés en cas de besoin ou d'exigence de l'A.B.F.

- ADM : 9558,73 €H.T.
- ROUX ne proposant qu'une couche, le prix équivalent à 2 couches 10 905 €H.T.

- PRO PEINTURE : 11 880 €H.T.

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise ADM qui semble bénéficier en plus d'une très bonne réputation. Catherine Madore confirme qu'ils sont très bien.

PANNEAUX

Monsieur Caillaud présente le devis des panneaux nécessaires à la mise en place de l'interdiction de circuler au + de 19 T.

Un devis a été demandé également

- pour le cimetière, pour l'affichage du règlement et de plans et pour des panneaux destinés aux allées et section.
- Pour la numérotation des maisons
- Pour 3 barrières dans le centre bourg (2 devant la mairie et 1 devant chez Duret) Monsieur Sarre propose des poteaux plutôt que des barrières.
- Pour réglementer le stationnement dans le passage entre la poste et les logements du collège et la mise en place d'un stationnement/handicapés.

Tous les revendeurs se sont présentés avec le même catalogue.

Les devis moins disant ont été proposés par l'entreprise OREXAD.

- Réglementation + 19 T : 4 104,90 €HT
- Cimetière et signalisation divers : 853,50 €H.T. et 852 €H.T.
- Pour la pose et les marquages : 1 891 €H.T.

Pour ce qui est de la signalisation sur l'autoroute pour la limitation 19T nous sommes en attente du chiffrage officiel de la DIRCO.

Le conseil unanime retient les propositions de l'entreprise OREXAD et donne pouvoir au Maire pour signer l'acte à intervenir avec la DIRCO.

DEVIS CITELUM

Le lampadaire devant le collège ne fonctionne plus, l'entreprise CITELUM a fait parvenir un devis de remplacement pour un montant de 449,89 €TTC.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Syndicat de Voirie : Le syndicat de voirie a voté sa dissolution au 31 décembre 2012 qu'il convient ce soir d'avaliser.

Le matériel du Syndicat de voirie va à la Communauté de Noblat et deux engins vont à l'Agglo. Il reste du matériel d'entretien des stades. 6 communes sont intéressées, il faudrait trouver une solution pour une éventuelle mise à disposition.

Pour ce qui est du passif du syndicat il est pris en charge par la Communauté de Noblat, l'actif pourrait-être réparti entre les communes.

Le Conseil Municipal accepte la dissolution du Syndicat de voirie.

Déchetterie : M. Leblanc informe le Conseil d'une réunion qui s'est tenue dans le cadre de la nouvelle réglementation. Pour ce qui est de la déchetterie de Pierre-Bufferie elle est classée en 3^{ème} catégorie il faudra faire une nouvelle déclaration en préfecture.

Il y a aussi un problème pour les déchets toxiques, il faut prévoir une zone tampon et un endroit non accessible au public où l'agent les déposera dans un deuxième temps. De plus l'enlèvement de ces déchets ne peut se faire qu'en présence de l'agent pendant les heures d'ouvertures de la

déchetterie, mais hors de présence des usagers. Il faudra donc acheter également un panneau pour signaler aux usagers qu'ils ne peuvent pas entrer pendant l'enlèvement de ces déchets. Le Conseil Municipal refuse de payer les équipements demandés, estime que c'est au SYDED de les financer et souhaite qu'un courrier motivé soit adressé au SYDED.

M. Sarre demande quand sera fait le goudronnage de l'accès à la déchetterie ?

Il faudrait demander à Pasquier qu'il remette en état l'ancienne voie existante en attendant que ses travaux soient finis.

Maison de retraite : l'ensemble des colotis de la 2^{ème} et 3^{ème} tranche du lotissement des Botteaux ont été consultés dans le cadre de la création d'une unité Alzheimer pour laquelle il est nécessaire de modifier le cahier des charges du lotissement. M. le Maire demande à M. Sarre et à M. Chaumeil qui sont concernés de bien vouloir, s'ils sont d'accord, signer l'avenant au cahier des charges.

M. Sarre est d'accord avec ce projet. M. Chaumeil refuse de signer cet avenant car il pense que cette création va occasionner des nuisances supplémentaires. Monsieur le maire précise que ces nuisances existent déjà.

Communauté de Communes :

Les bonifications qui étaient accordées pour les regroupements ont été supprimées, il n'y aura donc pas de dotations supplémentaires.

L'Issaure a mal réagi sur le fait que le siège soit à Pierre-Bufferie.

M. Chamaud demande si le logement de Mme Pécot sera reloué ? M. le Maire ne souhaite pas qu'il soit reloué, mais pour le moment ses enfants souhaitent le garder jusqu'en juin.

M. Chamaud pense que ce serait mieux de faire les bureaux de la nouvelle communauté dans ce logement plutôt qu'au camping qui a bénéficié de fonds européens et de fait l'affectation ne peut être modifiée.

A ce sujet il a constaté cet été que le camping était à l'abandon et regrette que les heures d'ouvertures aient été réduites.

Passage protégé avenue de la gare : M. Leblanc a de nouveau été interpellé pour que soit mis un passage protégé avenue de la gare, il pourrait être installé dans le milieu du pont neuf, mais ça reste très dangereux. En se rendant sur place il a constaté que le miroir installé face au chemin de la Maure était à changer.

Pour conclure M. Sarre précise que suite aux travaux faits dans le bourg il ne faut surtout pas mettre de salage sur le béton désactivé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 40.